

epage
de la Bourbre

**RAPPORT
D'ACTIVITÉ
2020**



TABLE DES MATIÈRES

Le mot du président	3
L'EPAGE de la Bourbre	4
Le territoire du bassin versant.....	4
Une solidarité de bassin nécessaire	5
L'origine du nom « Bourbre »	5
Les compétences.....	6
Les adhérents de l'EPAGE de la Bourbre	6
La gouvernance de l'EPAGE de la Bourbre a évolué en cours d'année 2020.....	7
L'équipe	9
2020 : chiffres et moments clés.....	10
Budget 2020.....	11
Fonctionnement	11
Investissement	12
Des changements importants	14
Le SMABB devient l'EPAGE de la Bourbre	14
Un nouveau logo pour l'EPAGE de la Bourbre	15
Un Comité syndical et un Bureau renouvelé en 2020	15
Les représentants des communes et certaines intercommunalités désignent les 5 membres du collège hors-GEMAPI.....	17
Prévention des inondations.....	17
Un programme d'actions de prévention adapté aux enjeux du territoire	18
Réduire l'occurrence des inondations	19
Bassin de rétention des eaux de Combe-Radix.....	19
Mise en place de barrages écrêteurs.....	20
Restauration des milieux aquatiques et des corridors écologiques	21
Les trames écologiques : verte, bleue, noire	22
Une charte graphique pour le Contrat pour la restauration et la préservation des milieux de la vallée de la Bourbre	23
Animation du Contrat pour la restauration et la préservation des milieux de la vallée de la Bourbre	24
Élaboration d'une stratégie foncière dédiée à l'eau et au bon fonctionnement des milieux.....	25
Concours photo : « l'eau, source de biodiversité ».....	26
D'autres actions réalisées en faveur de la biodiversité en 2020	26
Restauration et renaturation des cours d'eau et des milieux aquatiques	28

Renaturation de la Bourbre de Bourgoin-Jallieu à Vaulx-Milieu : vers un début des travaux de la première phase en 2021	28
Le seuil des Falaises de Coiranne aménagé fin 2020	30
La végétation des berges et embâcles : entretenir les corridors aquatiques	32
La lutte contre les espèces invasives	32
Interventions en rivière quand l'intérêt général est en jeu	34
<i>Préservation de la ressource en eau</i>	36
11 « captages prioritaires » identifiés	36
Animation « captages prioritaires » mutualisée	37
<i>Animation de la Commission locale de l'eau (CLE)</i>	39
La CLE : le parlement de l'eau local.....	39
2020, une année de renouvellement pour la CLE	39
Un sujet important : le renouvellement du SAGE	40
Un nouveau logo pour la CLE	41
<i>Remerciements</i>	42
<i>Pour aller plus loin</i>	42
<i>Crédits.....</i>	42

LE MOT DU PRESIDENT

L'année 2020 fut une année atypique pour l'ensemble du corps social. Sur le plan sanitaire, la pandémie de COVID-19 a imposé une grande agilité dans l'organisation de la gouvernance des structures publiques, leur résilience a été éprouvée et nous nous sommes rappelés de l'intérêt des solidarités à toutes les échelles, dans tous les domaines, pour pouvoir mieux surmonter les périodes de crises.

Sur le plan politique, elle fut une année de transition avec le renouvellement et l'installation, dans ce contexte sanitaire particulier des nouveaux exécutifs locaux, complété depuis lors, par les renouvellements des exécutifs des Départements et Régions, interlocuteurs privilégiés du syndicat.

Pour l'établissement public à proprement parler, je vous invite à consulter ce rapport d'activité, qui revient sur 2020, une année charnière, avec la labellisation EPAGE qui matérialise les actions novatrices portées par la structure et reconnues par ses financeurs. Au-delà de la forme, les avancées sur les dossiers de fond portés par la structure sont significatives et amorcent des investissements d'ampleur pour le reste du mandat, que nous mènerons collectivement.



Gaël LEGAY-BELLOD,
Président de l'EPAGE de la Bourbre

L'EPAGE DE LA BOURBRE

L'EPAGE de la Bourbre (Établissement public d'aménagement et de gestion des eaux de la Bourbre) est un établissement public intercommunal, sous forme de syndicat mixte ouvert. Anciennement appelé SMABB, il regroupe 9 intercommunalités, 72 communes, et le Département de l'Isère. Créé en 1968, notamment pour lutter contre les inondations, ses missions ont évolué avec le temps, pour inclure la gestion des milieux aquatiques, ainsi que la préservation et la restauration de la biodiversité. Aujourd'hui, l'EPAGE de la Bourbre agit sur l'ensemble du périmètre du bassin versant de la Bourbre.

Le territoire du bassin versant

Un bassin versant, c'est **une zone géographique délimitée par des crêtes** (ou lignes de partage des eaux) irriguée par un même réseau hydrographique (une rivière, avec tous ses affluents et cours d'eau). Sur le bassin versant, chaque goutte d'eau converge vers le même point de sortie : la Bourbre, au niveau de sa jonction avec le Rhône.



1 - Plan du bassin versant et des adhérents de l'EPAGE de la Bourbre

La rivière de la Bourbre est un affluent du Rhône qui s'écoule sur un bassin versant de 728 km² au nord du département de l'Isère, à la croisée des agglomérations de Lyon, Grenoble et Chambéry. La Bourbre prend sa source sur la commune de Burcin et se jette dans le Rhône à Chavanoz.

La Bourbre reçoit 3 principaux affluents en rive gauche : l'Hien, l'Agy et le Bion. En rive droite, la Bourbre reçoit les eaux du canal du Catelan, creusé au début du XIXe siècle pour drainer une vaste plaine marécageuse. Ces principaux cours d'eau forment un réseau hydrographique d'environ 150 km, tandis que l'ensemble des cours d'eau présents dans le bassin versant de la Bourbre, ce que l'on appelle le chevelu hydrographique, s'étendent sur 350 km.

Le bassin de la Bourbre regroupe 7 communautés de communes et 2 communautés d'agglomération, et compte une population d'environ 220 000 habitants.

Une solidarité de bassin nécessaire

Le bassin versant est l'échelle la plus cohérente, d'un point de vue hydrologique. L'eau ne connaît pas les frontières administratives, et n'obéit qu'à une seule loi : la loi de la gravité, qui fait qu'elle coule toujours de l'amont vers l'aval. Les actions prises en amont se répercutent nécessairement en aval. C'est pour cette raison que l'action de l'EPAGE de la Bourbre s'inscrit sur l'ensemble du bassin versant, avec une cohérence globale, et qu'il est important de garder ce fonctionnement, qui permet **d'assurer une solidarité de bassin forte**.

L'origine du nom « Bourbre »

L'origine du nom de la « Bourbre » diverge. Selon certains historiens, ce nom proviendrait du dieu gaulois « Borbo », le dieu des sources, comme cela est constaté dans d'autres secteurs du Nord-Dauphiné. La Bourbre a également été parfois appelée « Chéruy », du nom de la rivière qui se jetait auparavant dans le Rhône. Le nom de Chéruy quant à lui, serait dérivé du latin « Carus Rivus », qui signifie « Rivière agréable ».

Selon les recherches des sociétés historiques locales, le Chéruy se situait en réalité dans la plaine marécageuse qui a laissé la place au canal du Catelan, et c'est la Bourbre qui se jetait dans le Chéruy. Il allait ensuite se jeter dans le Rhône, en passant sous le pont de Pont-de-Chéruy, d'où le nom de cette ville.

Suite à la canalisation du Catelan, et l'assèchement des marais, c'est la Bourbre qui aurait récupéré le titre de rivière principale, affluente du Rhône.

Les compétences

À l'origine chargé de lutter contre les inondations, l'EPAGE de la Bourbre a évolué au fil du temps, et ses missions également. Aujourd'hui, les actions de l'EPAGE de la Bourbre s'inscrivent autour de quatre axes majeurs :

- **Lutte contre les inondations**
 - Entretien et construction d'ouvrages de protection contre les crues
 - Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens
 - Amélioration de la connaissance du risque inondation
 - Surveillance et prévision des crues et des inondations
- **Restauration des corridors écologiques et des milieux aquatiques**
 - Restauration des corridors écologiques, et aquatiques
 - Restauration de la ripisylve, du lit mineur et des berges
 - Restauration des milieux aquatiques, des zones humides et des cours d'eau
- **Amélioration de la qualité des eaux**
 - Surveillance de la qualité des eaux de surface et souterraines
 - Animation pour préserver la ressource en eau potable
- **Animation de la Commission locale de l'eau (CLE)**
 - Fonction de secrétariat de la CLE
 - Animation du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE)

Les adhérents de l'EPAGE de la Bourbre

Au 1^{er} janvier 2021, les membres adhérents de l'EPAGE de la Bourbre sont :

- **1 département** : le département de l'Isère
- **9 intercommunalités**
 - La communauté d'agglomération du Pays voironnais
 - La communauté de communes Est lyonnais
 - La communauté d'agglomération Porte de l'Isère
 - La communauté de communes Bièvre Est
 - La communauté de communes des Vals du Dauphiné

- La communauté de communes Bièvre Isère communauté
- La communauté de communes des Balcons du Dauphiné
- La communauté de communes des Collines du Nord Dauphiné
- La communauté de communes de Lyon Saint Exupéry en Dauphiné.
- **72 communes¹**

La Bâtie-Montgascon, Belmont, Biol, Blandin, Bourgoin-Jallieu, Cessieu, Chabons, Chamagnieu, Charancieu, Charvieu-Chavagnieux, Chassignieu, Chateauvillain, Chavanoz, Chelieu, Chezeneuve, Colombier-Saugnieu, Courtenay, Crachier, Culin, Doissin, Dolomieu, Domarin, Eclose-Badinieres, Four, Frontonas, L'Isle-d'Abeau, La Chapelle de la Tour, La Tour-du-Pin, La Verpillière, Le Passage en Dauphiné, Les Abrets en Dauphiné, Les Eparres, Maubec, Meyrie, Montagnieu, Moras, Montcarra, Montrevel, Nivolas-Vermelle, Panossas, Pont-de-Chéruy, Rochetoirin, Ruy-Montceau, Saint-Agnin-sur-Bion, Saint-Alban-de-Roche, Saint-André-le-Gaz, Saint-Chef, Saint-Clair-de la Tour, Saint Didier de la Tour, Saint Hilaire de Brens, Saint Jean de Soudain, Saint Marcel Bel Accueil, Saint-Quentin Fallavier, Saint-Savin, Saint Victor de Cessieu, Saint-Ondras, Sainte Anne sur Gervonde, Sainte-Blandine, Salagnon, Satolas et Bonce, Serezin de la Tour, Sermérieu, Soleymieu, Succieu, Tignieu-Jameyzieu, Torchefelon, Tramole, Trept, Valencogne, Vasselin, Vaulx-Milieu, Vénérieu, Veyssillieu, Vignieu, Villefontaine, Val-de-Virieu, Villemoirieu.

La gouvernance de l'EPAGE de la Bourbre a évolué en cours d'année 2020

Conformément à ses statuts, l'EPAGE de la Bourbre est administré par un Comité syndical composé de 30 membres titulaires et 30 membres suppléants.

Ces 30 délégués composent l'organe délibérant de l'EPAGE de la Bourbre. Les délégués du Comité syndical élisent un bureau, l'organe exécutif de l'EPAGE de la Bourbre.

À la suite des modifications statutaires de l'EPAGE de la Bourbre liées à la prise de compétence GéMAPI (**G**estion des **m**ilieus **a**quatiques et **p**rotection contre les inondations), ces délégués sont répartis dans 3 collèges distincts :

¹ Deux nouvelles communes ont rejoint le syndicat en 2020 : Moras et Valencogne.

- **Un collègue « GÉMAPI »**, composé de 22 délégués, désignés par les intercommunalités adhérentes du syndicat
- **Un collègue « hors GÉMAPI »**, composé de 5 délégués, élus par les représentants des communes et certaines intercommunalités adhérentes du syndicat
- **Un collègue « Département »**, composé de 3 délégués, désignés par le Conseil départemental de l'Isère.

L'ensemble des membres titulaires de l'EPAGE de la Bourbre sont mentionnés en page 16.

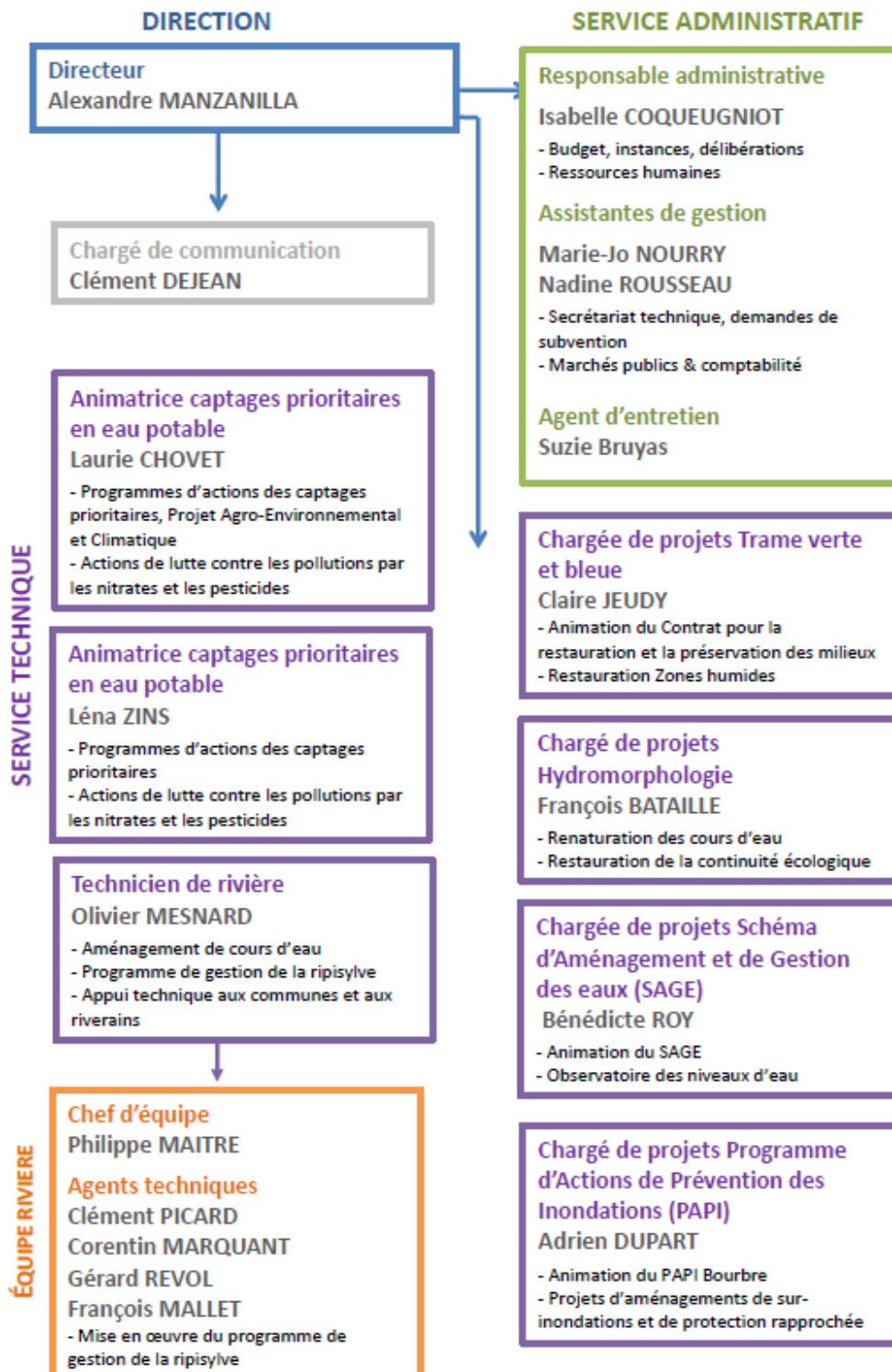
À la suite du report des élections municipales de 2020, de mars à juin 2020, le bureau de l'EPAGE de la Bourbre a été renouvelé en septembre 2020.

Au 31 décembre 2020, le bureau est composé de :

- **Gaël LEGAY-BELLOD**, Président (collège GEMAPI), élu de Bourgoin-Jallieu, délégué de la CAPI
- **Dominique BERGER**, vice-président "Animation de la trame verte" (collège GEMAPI), maire de Vaulx-Milieu, délégué de la CAPI
- **Marie-Christine FRACHON**, vice-présidente "Lutte contre les inondations, volet prévention" (collège GEMAPI), maire de Rochetoirin, déléguée de la communauté de communes des Vals du Dauphiné
- **André GUICHERD**, vice-président "Lutte contre les inondations, volet travaux" (collège GEMAPI), élu de Saint-André-le-Gaz, délégué de la communauté de communes des Vals du Dauphiné
- **Nathan GOMES**, vice-président "Trame bleue, suivi des ouvrages en travers" (collège GEMAPI), élu de Tignieu-Jamezieu, délégué de la communauté de communes des Balcons du Dauphiné
- **Raymond CONTASSOT**, vice-président "Trame bleue, suivi de la restauration des milieux aquatiques et de la biodiversité" (collège GEMAPI), maire de Salagnon, délégué de la communauté de communes des Balcons du Dauphiné
- **Daniel PAILLOT**, vice-président "Ressource en eau" (collège hors-GEMAPI), élu de Saint-Savin

L'équipe

L'équipe de l'EPAGE de la Bourbre, pluridisciplinaires est constituée de 21 agents, avec une expertise forte sur les sujets liés à l'aménagement des rivières et la gestion durable des ressources en eau. Au sein de l'EPAGE de la Bourbre, l'équipe « Rivière » composée de 5 agents agit chaque jour sur le terrain pour une gestion équilibrée de la rivière et de la végétation de ses berges.



2020 : CHIFFRES ET MOMENTS CLES

Vie de l'EPAGE de la Bourbre

- **Septembre** Élection d'un comité syndical renouvelé, composé de **30 membres**
- **6** vice-présidents et un président au bureau de l'EPAGE de la Bourbre
- **500** photos reçues pour le concours « L'eau, source de biodiversité »
- **3** newsletters "La lettre" envoyées à 2000 personnes
- **72** communes adhérentes, avec l'arrivée de Moras et Valencogne
- **Décembre** Le SMABB devient l'EPAGE de la Bourbre

Prévention des inondations

- **Mars** Pose de la première pierre du bassin de rétention des eaux de Combe-Radix à Bourgoin-Jallieu

Continuités écologiques

- **1** seuil supprimé au lieu-dit des « Falaises de Coiranne » à Cessieu
- **66 km** de cours d'eau parcourus par l'équipe Rivière en 2020
- **21** embâcles supprimés pour éviter les problématiques sur les cours d'eau
- **2,3 km** de rivière seront impactés par la première phase des travaux de renaturation, qui commenceront fin 2021

Ressource en eau

- **10** réunions de concertation organisées avec les agriculteurs
- **12** newsletters "Au fil des captages" envoyées à 250 personnes
- **48** membres renouvelés à la Commission locale de l'eau

BUDGET 2020

La prospective financière réalisée en 2018 dans le cadre du transfert de la compétence GÉMAPI des intercommunalités vers le SMABB avait défini une cotisation des membres à la hausse pour préparer la période 2021-2023, qui sera marquée par des investissements importants. Cette année est une année de transition où les premiers éléments financiers planifiés se mettent en place.

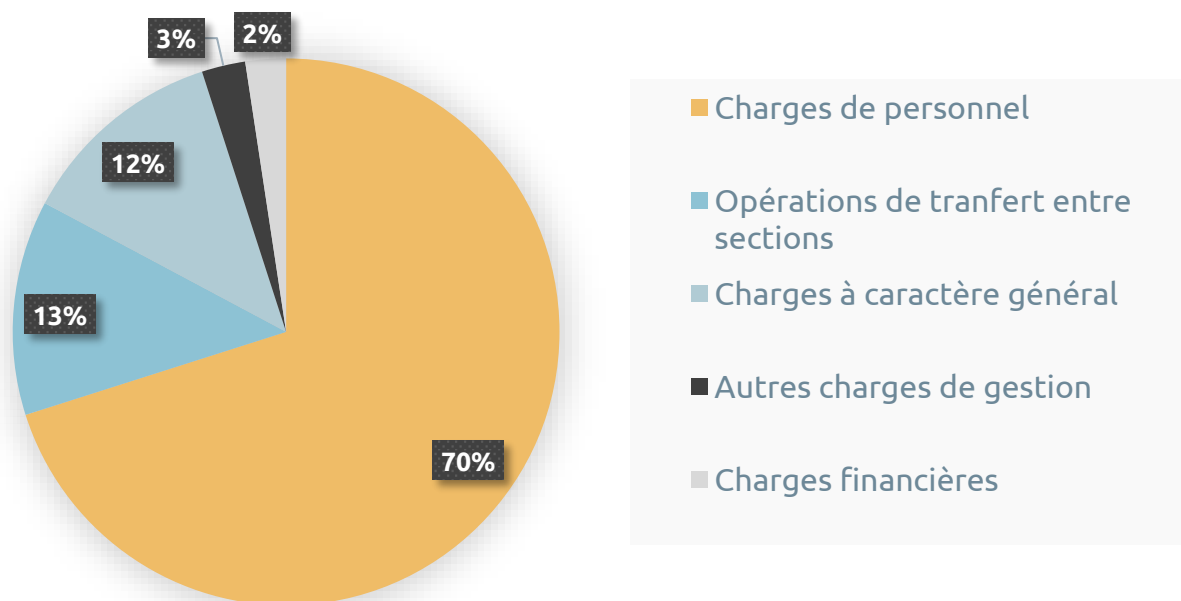
La capacité de désendettement du SMABB est aujourd'hui de 0,5 an, alors qu'elle était encore de 8 ans en 2014. Aujourd'hui, un seul crédit est en cours pour un capital restant dû de 542 923 € au 31 décembre 2020.

La santé financière du syndicat lui permet d'aborder cette période de fort investissement en toute sérénité, notamment en vue de futurs prêts.

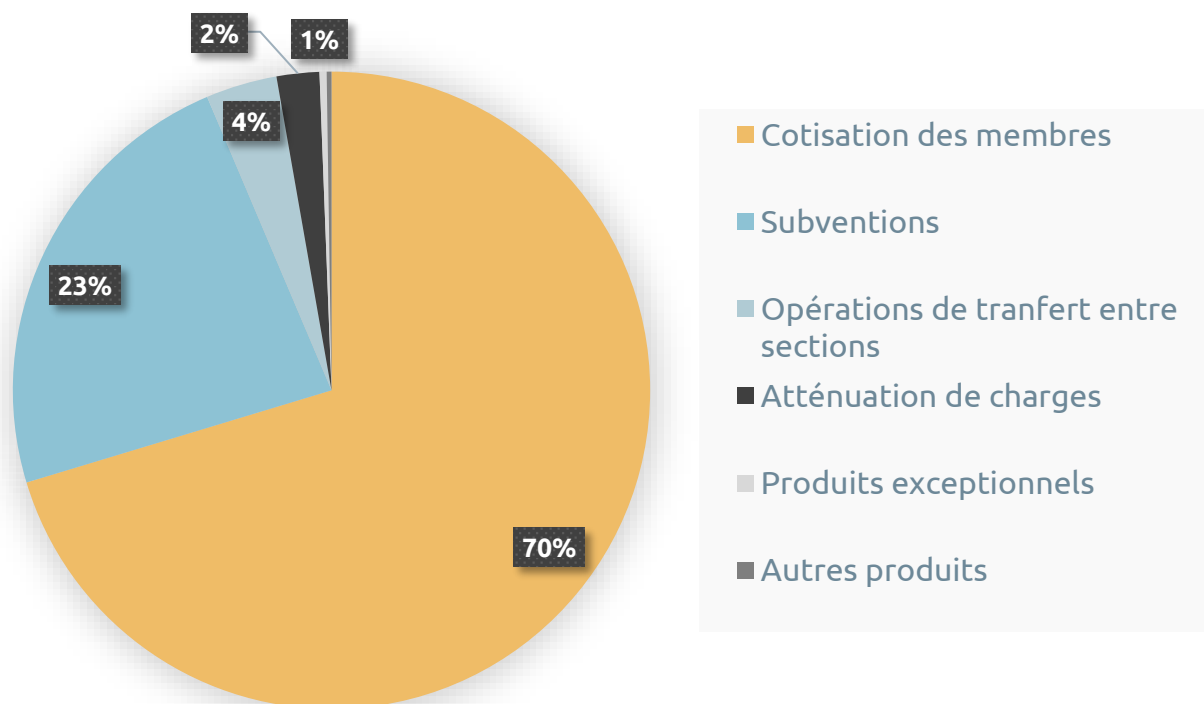
Fonctionnement

Le budget de fonctionnement 2020 s'élève à 1 088 903 € en dépenses. En excluant les opérations d'ordre de virement entre sections, les dépenses réelles sont de 950 533 €. Les charges de personnel représentent alors 80% des dépenses réelles.

Dépenses de fonctionnement : 1 088 903 €



Recettes de fonctionnement : 2 107 312 €



Les recettes réelles de fonctionnement (en retirant les opérations d'ordre de virement entre sections) s'élèvent à 2 031 114 €. Les cotisations des membres représentent 73 % des ressources.

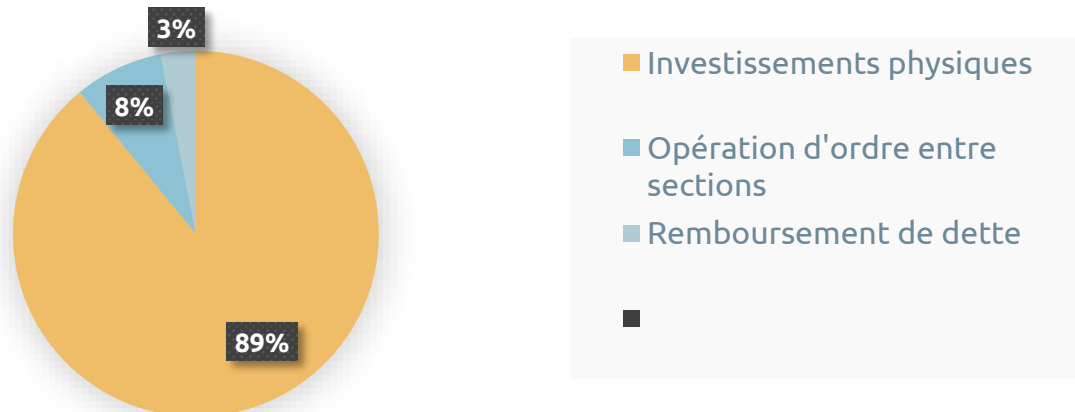
Concernant les recettes de fonctionnement, le montant des subventions de 490 756€ correspond à une baisse de 26,5 % par rapport à 2019, qui s'explique principalement par le fait qu'il n'y a pas eu d'aide exceptionnelle du département en 2020. Compte tenu de la forte hausse des cotisations, la part des subventions passe de 45 %, sur la période 2014-2018, à 24 % en 2020. Cette moins grande dépendance au versement des subventions permet une meilleure pérennité des actions du syndicat, et des investissements sereins pour les prochaines années.

Investissement

La majorité des dépenses est consacrée à la préparation de futurs travaux d'aménagement. Les études de conception pour le projet de renaturation de la Bourbre entre Bourgoin-Jallieu et Villefontaine et pour les aménagements pour lutter contre les

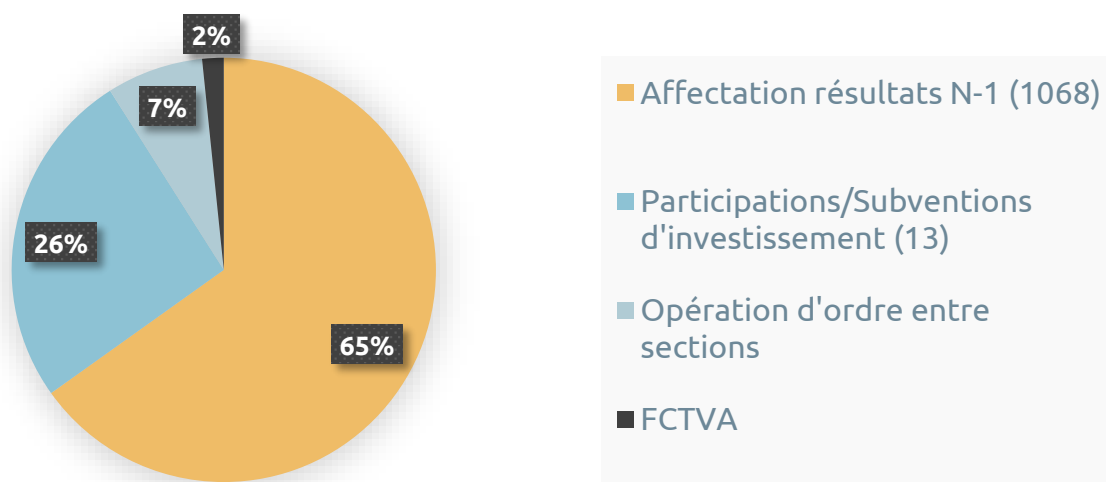
inondations sont les principales dépenses. L'étude de révision du Schéma d'Aménagement et de Gestion des eaux (SAGE) a également été lancée.

Dépenses d'investissement : 969 804 €



Les subventions (490 000€) représentent la principale ressource en investissement de l'EPAGE de la Bourbre, en dehors du report des résultats antérieurs. Il est à noter que les financeurs ciblent de plus en plus leurs aides à l'atteinte de résultats, notamment en faveur de l'atteinte du bon état des masses d'eau et de la reconquête de la biodiversité, en lien avec les réglementations européennes et nationales.

Recettes d'investissement : 1 879 225 €



Les financeurs de l'EPAGE sont l'Union européenne via les fonds FEDER et FEADER selon les cas, l'État, l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, la région Auvergne-Rhône-Alpes et le département de l'Isère.

DES CHANGEMENTS IMPORTANTS

Le SMABB devient l'EPAGE de la Bourbre

Au 31 décembre 2020, le SMABB (Syndicat mixte d'aménagement du bassin de la Bourbre) a changé de nom et de statut pour devenir l'EPAGE de la Bourbre (Établissement public d'aménagement et de gestion des eaux de la Bourbre).

Cette évolution reflète l'aboutissement d'un processus enclenché depuis plusieurs années, à la suite du transfert de la compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations), jusqu'alors gérée par les communes du bassin versant. Un pari politique audacieux mais cohérent, car l'eau ne connaît pas les limites administratives, seulement les contraintes hydro-géographiques des territoires qu'elle traverse.

La labellisation EPAGE désigne les structures qui gèrent la compétence GEMAPI à une échelle hydrographique cohérente, celle du bassin versant. Elle reste relativement rare puisque seuls 14 établissements publics sont actuellement labélisés sur le bassin Rhône-Méditerranée. L'avis rendu par le Comité d'agrément du bassin Rhône-Méditerranée souligne *« l'engagement du SMABB pour conduire l'animation et la mise en œuvre de démarches concertées qui répondent aux enjeux de gestion équilibrée et durable de la ressource en eau (SAGE, PAPI, contrat de milieu, contrat vert et bleu, PAEC) »*.

Au cours de l'année 2020, les services de l'État ont reconnu l'EPAGE de la Bourbre comme étant l'acteur de référence pour la gestion et l'aménagement des cours d'eau sur le territoire du bassin versant de la Bourbre, et lui ont accordé la labellisation "EPAGE".

Ainsi, la gouvernance du syndicat, créée en 1968, s'est vue renouvelée avec l'arrivée au sein du Comité syndical des 9 intercommunalités présentes sur le territoire du bassin

versant de la Bourbre, qui ont toutes décidé de lui confier la compétence GEMAPI. Cela concerne entre autres, la gestion de digues et d'équipements de prévention des crues, et la réalisation de projets de renaturation d'envergure.

Un nouveau logo pour l'EPAGE de la Bourbre

Pour accompagner ce changement de nom, un nouveau logo a été réalisé pour incarner l'EPAGE de la Bourbre.

Il permet d'identifier clairement la compétence de l'EPAGE de la Bourbre sur les milieux aquatiques, et reprend, grâce à sa « vague », le tracé de la Bourbre, de sa source à sa confluence avec le Rhône.



Un Comité syndical et un Bureau renouvelé en 2020

Au cours de l'année 2020, à la suite des élections municipales, repoussées de mars à juin, le Comité syndical a été renouvelé.

Pour rappel, le Comité syndical est réparti en 3 collèges distincts :

- 22 membres pour le collège GEMAPI (désignés par les intercommunalités)
- 5 membres pour le collège hors-GEMAPI
- 3 membres pour le collège « Département de l'Isère »

Membres titulaires du collège GEMAPI (désignés par les intercommunalités) au 31 décembre 2020

22 membres

- BARGE Christophe (Bièvre Isère)
- BETON Christian (CAPI)
- VIAL Guillaume (CAPI)

- DURAND Fabien (CAPI)
- BLOND Priscilla (CAPI)
- LEGAY BELLOD Gaël (CAPI)
- BERGER Dominique (CAPI)
- FRACHON Marie-Christine (Vals du Dauphiné)
- GUICHERD André (Vals du Dauphiné)
- LELONG Frédéric (Vals du Dauphiné)
- PRUDHOMME Guy (Vals du Dauphiné)
- RABATEL Daniel (Vals du Dauphiné)
- GOMES Nathan (Balcons du Dauphiné)
- CONTASSOT Raymond (Balcons du Dauphiné)
- SEIGLE Roland (Balcons du Dauphiné)
- CAMP Cédric (Lyon Saint-Exupéry en Dauphiné)
- CERVERA Frédéric (Lyon Saint-Exupéry en Dauphiné)
- MURILLON Régis (Lyon Saint-Exupéry en Dauphiné)
- REYPE ALLAROUSSE Marie Laure (Est Lyonnais (CCEL))
- CHARLETY Philippe (Bièvre Est)
- QUEMIN André (Collines du Nord Dauphiné)
- REY Freddy (Pays voironnais)

Membres titulaires du collège hors-GEMAPI (désignés par les communes)

5 membres

- BOUVIER Benoit (Saint--Chef)
- MILLY Roger (Satolas-et-Bonce)
- BEAUGELIN Renée (Rochetoirin)
- VIGNANE Pascal (Val-de-Virieu)
- PAILLOT Daniel (Saint-Savin)

Membres titulaires du collège Département (désignés par le département de l'Isère)

3 membres

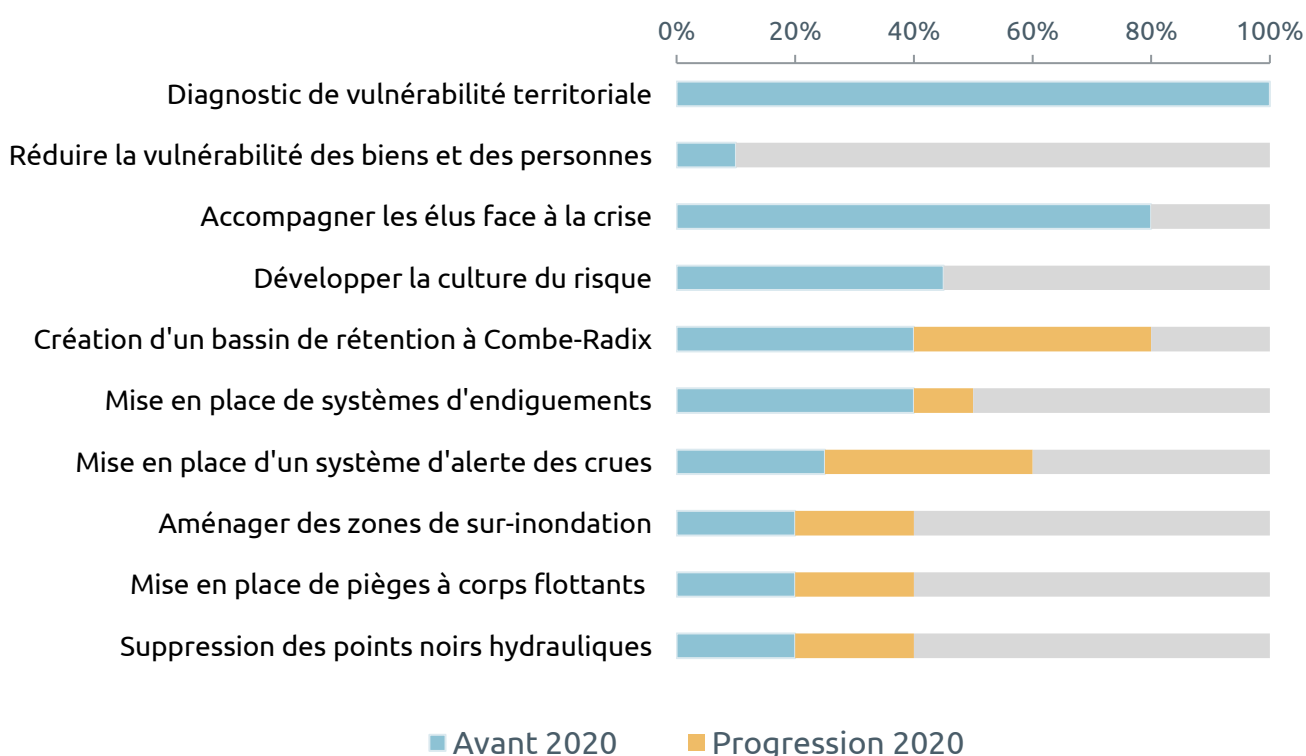
- CHRIQUI Vincent
- COLUSSI Sylviane
- SIMON Catherine

Les représentants des communes et certaines intercommunalités désignent les 5 membres du collège hors-GEMAPI

En juillet 2020, les communes adhérentes à l'EPAGE de la Bourbre, et les intercommunalités auxquelles les communes ont confié la compétence hors-GEMAPI ont été invitées à désigner un représentant. Ces représentants ont été invités à participer à la désignation des 5 membres titulaires du collège hors-GEMAPI. Ce sont ces 5 membres, cités ci-dessus, qui représentent l'ensemble des membres hors-GEMAPI au sein du Comité syndical de l'EPAGE de la Bourbre.

PREVENTION DES INONDATIONS

Sur le territoire du bassin versant de la Bourbre, en cas d'inondation, les enjeux sont importants. En cas de crue centennale sur notre territoire, 850 personnes, 50 entreprises (pour un total de 1000 emplois), 13 ERP (Établissements recevant du public) seraient exposés, pour un total de **49 millions d'euros** de dommages.

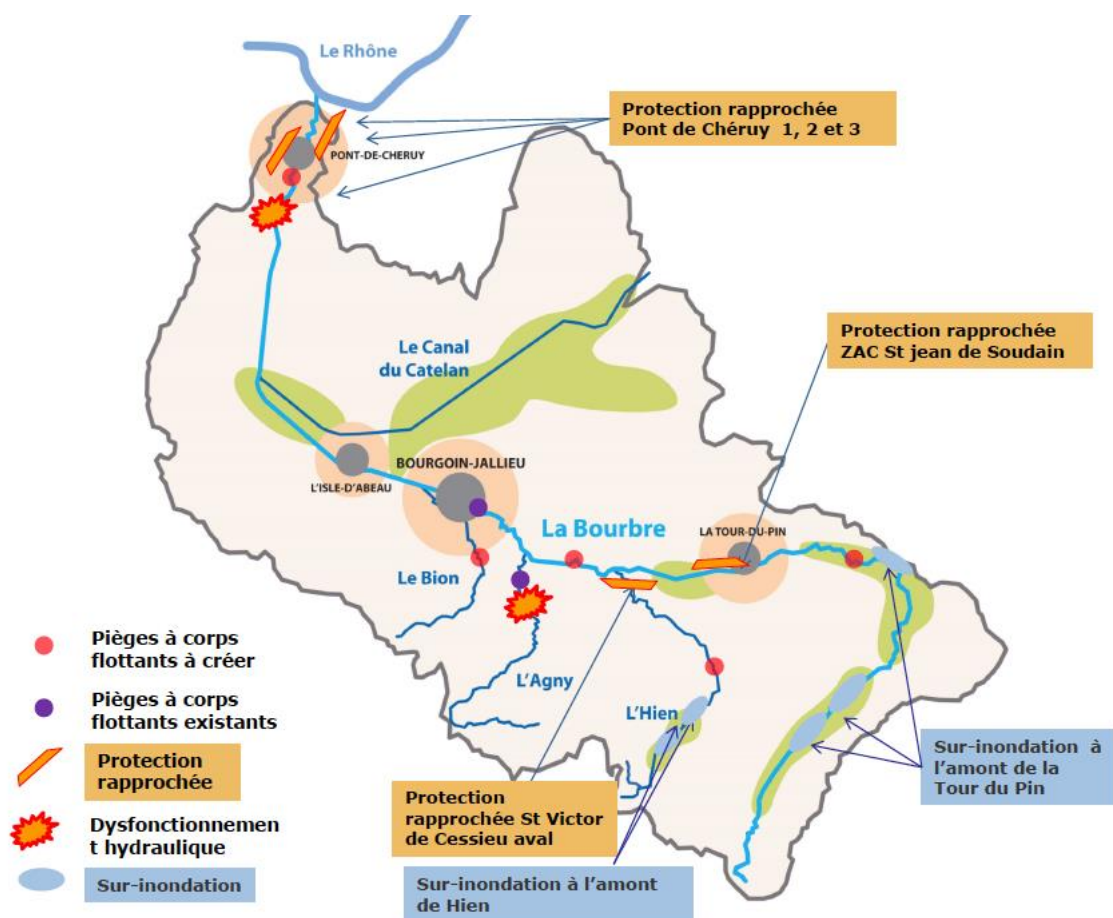


1 – Avancement des principales actions du PAPI au 31/12/2020

Un programme d'actions de prévention adapté aux enjeux du territoire

L'EPAGE de la Bourbre anime et coordonne un Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI), labélisé par l'État en 2017, dont l'objectif est de s'organiser concrètement pour prévenir, anticiper et gérer le risque inondation sur le territoire.

Dans le cadre de ce programme d'actions, des travaux sont prévus, à hauteur de 3 200 000 € dans les prochaines années.



2 - Localisation des travaux prévus dans le cadre du PAPI

Les actions prévues dans le cadre du PAPI se répartissent en 4 thèmes majeurs.

- **Réduire la vulnérabilité**, avec la prise en compte du risque inondation dans les documents d'urbanisme, et la réduction de vulnérabilité des personnes et des biens
- **Surveiller, prévoir, alerter**, pour prévoir et gérer la crise

- **Communiquer sur les risques**, pour informer la population des risques encourus
- **Réduire l'occurrence des inondations**, en ralentissant les écoulements et en mettant en place des ouvrages de protection hydraulique.

Le tableau ci-dessus présente l'état d'avancement des principales actions du PAPI, en date du 31 décembre 2020.

Réduire l'occurrence des inondations

Pour réduire l'occurrence des crues, et en limiter la gravité, plusieurs actions sont en cours de réalisation, dans le cadre du PAPI.

Bassin de rétention des eaux de Combe-Radix

Une de ces actions est la construction d'un bassin de rétention des eaux au lieu-dit Combe-Radix, à Bourgoin-Jallieu.

L'orage du 31 août 2011 a entraîné des dégâts très importants sur le secteur de Combe-Radix, situé sur la commune de Bourgoin-Jallieu. 80 mm de pluie étaient tombés en 2 heures, soit 80 litres par m².

À la suite de cette forte pluie, la voirie du chemin de Combe-Radix avait été fortement endommagée et des dépôts de matériaux se sont propagés vers l'aval. Sous la pression des apports, un mur longeant la voie ferrée Lyon –Chambéry/Grenoble a cédé, entraînant une dispersion de gravats sur les rails. Plusieurs habitations ont subi des dégâts importants. Un chemin d'accès à une habitation a par ailleurs été érodé.

En concertation avec les habitants, les propriétaires et les exploitants agricoles, il a été décidé de mettre en place un bassin de rétention des eaux, pour éviter que de telles situations puissent se reproduire. Ce bassin de 4000 m³ sera notamment connecté par un réseau de fossés et de canalisations pour récolter les eaux de ruissellement et limiter l'érosion des terrains. Ce bassin viendra protéger les habitations, et la voirie.

Les travaux du bassin de rétention de Combe-Radix, prévus pour commencer en mars 2020, ont subi un léger retard. Les travaux ont pu recommencer fin juin 2020, et se sont terminés deux mois plus tard.

À la suite des travaux de creusement de l'ouvrage, des plantations ont été réalisées, avant la finalisation de l'ouvrage, qui est prévu pour le premier trimestre 2021.



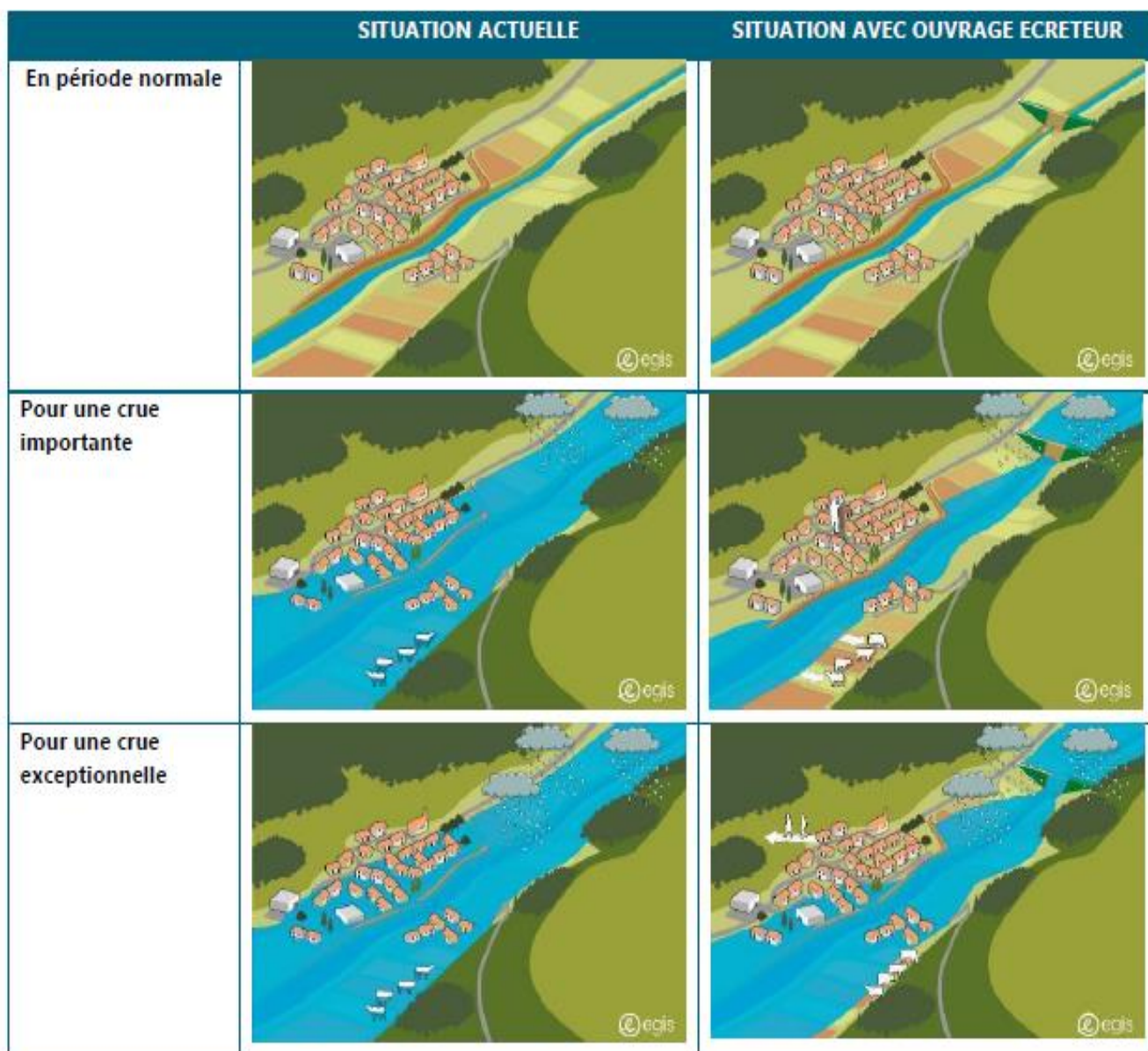
3 - Travaux de terrassement pour la construction du bassin de rétention des eaux de Combe-Radix

Mise en place de barrages écrêteurs

Pour limiter l'impact des crues sur les communes en aval du bassin versant, il est prévu de les ralentir grâce à la mise en place de barrages écrêteurs.

Ces barrages écrêteurs permettront de stocker temporairement le trop-plein d'eau des crues dans des zones où les enjeux sont moins importants. Pour déterminer ces zones, dites de surinondation, et mettre en place un dispositif d'indemnisation des exploitants agricoles de ces zones, un travail a été mené avec les représentants de la profession agricole.

Le protocole de surinondation a été signé en juin 2020, il a vocation à indemniser les exploitants agricoles en cas d'utilisation de leurs champs d'exploitation comme zones de surinondation. Les dossiers de conception et réglementaire se sont poursuivis en 2020.



4 – Effets de la présence d'un barrage écrêteur sur les crues

RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES ET DES CORRIDORS ÉCOLOGIQUES

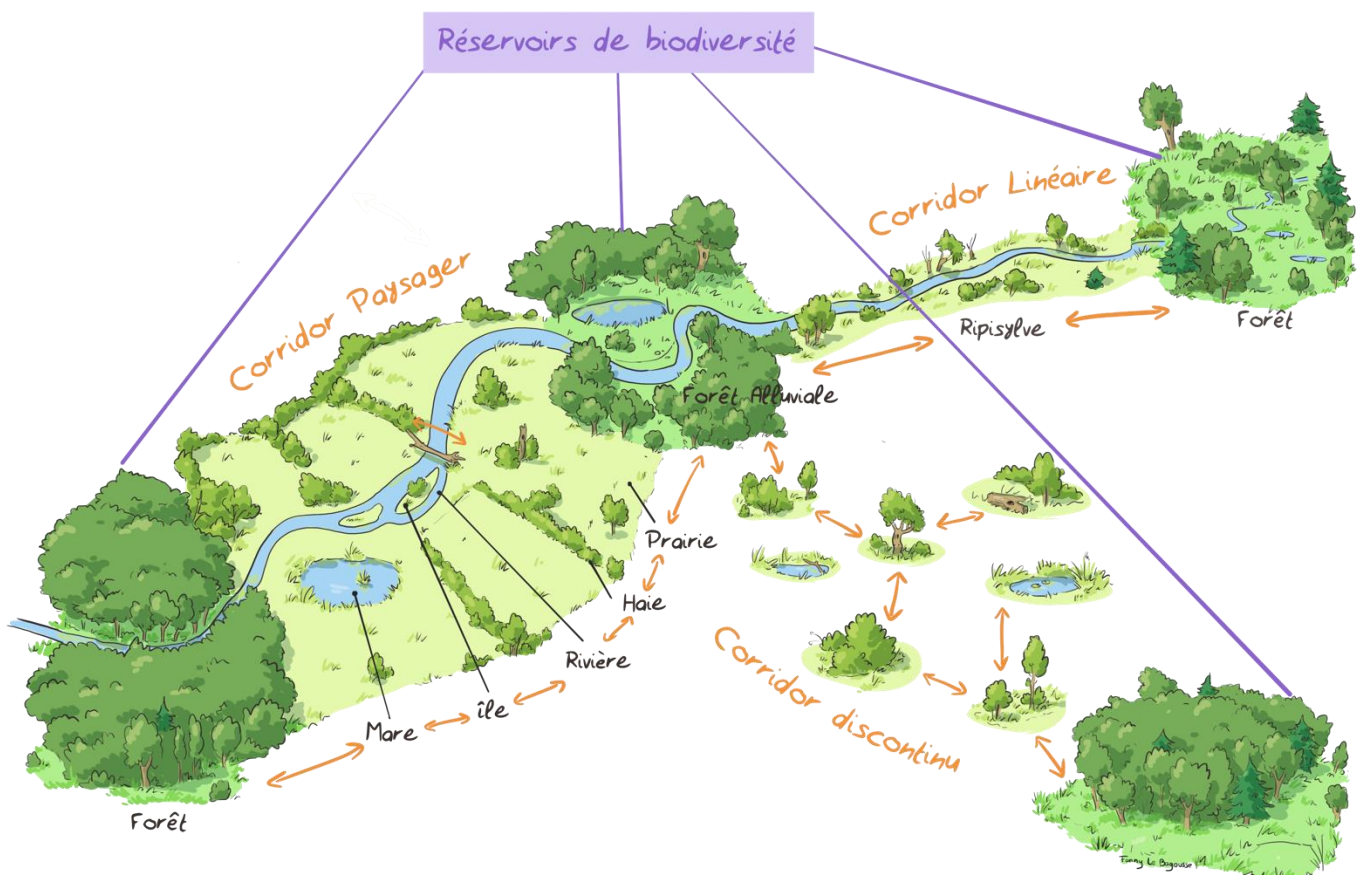
L'EPAGE de la Bourbre agit de longue date sur les enjeux liés aux corridors écologiques. Les corridors écologiques sont les réseaux reliant entre eux plusieurs « réservoirs de biodiversité », des habitats naturels pour la biodiversité. Les forêts, les zones humides,

les étangs sont des réservoirs de biodiversité, tandis que les réseaux de haies, les cours d'eau et la végétation des berges sont des corridors écologiques.

En plus de ses actions historiques de restauration et de préservation des milieux aquatiques et de la végétation des berges, en 2017, l'EPAGE de la Bourbre est devenu le pilote d'un programme d'actions pour la préservation des corridors terrestres.

Les trames écologiques : verte, bleue, noire

On appelle « trames écologiques » l'ensemble des connexions entre les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques. On parle alors de « trame bleue » pour évoquer les milieux aquatiques, de « trame verte » pour les milieux terrestres, à laquelle s'ajoute parfois la « trame noire » pour les espèces nocturnes, et la « trame brune » pour les réseaux de la terre, au sol.



4 - Fonctionnement des corridors écologiques (Fanny Le Bagousse)

L'ensemble de ces trames écologiques nous rend de très nombreux services, gratuitement : régulation du climat, diminution de la pollution de l'air, épuration des eaux, fertilisation des sols, limitation des risques d'inondation, pollinisation par les insectes, etc. On estime aujourd'hui que 40% de l'économie mondiale repose sur ces services rendus par la nature², et que la dégradation de ces services entraînerait une baisse de 7% du PIB mondial par an à l'horizon 2050³.

Par conséquent, il est crucial d'agir sur la préservation de ces services, et notamment sur les corridors écologiques, qui permettent le brassage des populations, la circulation de la faune, et le bon fonctionnement des écosystèmes.

L'EPAGE de la Bourbre, impliqué depuis sa création sur la gestion et la préservation des corridors aquatiques, s'est également saisi, depuis 2017, des corridors écologiques terrestres, avec le pilotage du « contrat unique pour la préservation et la restauration des milieux du bassin de la Bourbre ».

Signé en décembre 2017 pour une période de 5 ans, il regroupe 59 projets portés par 24 partenaires locaux pour un montant total de 16 millions d'euros, et vise à garantir et restaurer les fonctionnalités des continuités écologiques. Ce contrat bénéficie du cofinancement de l'Union européenne, la région Auvergne-Rhône-Alpes, l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, et le département de l'Isère, à hauteur de 11 millions d'euros. Cet outil constitue un formidable levier financier sur le territoire de mener à bien ce type d'actions.

Dans le cadre de ce contrat, de nombreuses actions sont menées par l'EPAGE de la Bourbre et ses partenaires, pour la restauration des corridors écologiques terrestres et aquatiques.

Une charte graphique pour le Contrat pour la restauration et la préservation des milieux de la vallée de la Bourbre

Afin d'incarner le Contrat, et de fédérer l'ensemble des partenaires et parties prenantes derrière une communication commune, une charte graphique et un logo ont été réalisés.

² Source : UICN, « Panorama des services écologiques fournis par les milieux naturels en France », 2012.

³ Source : UICN, « Panorama des services écologiques fournis par les milieux naturels en France », 2012.



Contrat pour la restauration et la préservation des milieux de la vallée de la Bourbre

Un “emblème” a été réalisé pour représenter le Contrat dans les différents éléments de communication des partenaires : courriers, affiches, flyers, présentation, etc.

Le contrat est représenté visuellement par “l’Abeille verte et bleue”. L’objectif de cet emblème est de permettre une plus grande identification des actions réalisées dans le cadre du contrat, et permettre d’avoir une communication homogène.

Ce logo représente les différentes « branches » du Contrat : la trame verte, la trame bleue, la trame noire, et la biodiversité, partie intégrante et nécessaire de l’ensemble.

La pandémie de COVID-19 a bien sûr entraîné de nombreuses modifications dans le planning prévu des animations et réalisations du Contrat pour la restauration et la préservation des milieux de la vallée de la Bourbre. De nombreuses réalisations ont tout de même pu avoir lieu par les partenaires.

Animation du Contrat pour la restauration et la préservation des milieux de la vallée de la Bourbre

L’année 2020 a été d’autant plus importante pour l’animation et l’accompagnement des différents partenaires du Contrat de la vallée de la Bourbre, que c’est sur la période 2020-2022 que vont être réalisés le plus de travaux. En effet, en 2020, de nombreuses actions ont été initiées, et l’impact de l’animation et de la communication autour du contrat a été crucial.

On peut par exemple citer la réalisation de nombreuses mares par la LPO 38 et le CEN Isère en 2020. Des zones étaient recherchées pour permettre l’installation de ces mares chez des particuliers ou sur des terrains appartenant à des collectivités. L’implication de l’EPAGE de la Bourbre a permis de mettre en lumière ces actions de création de mares, d’expliquer l’intérêt pour les particuliers. Cela a permis aux maîtres d’ouvrages de trouver facilement des zones pour installer leurs mares.

Suite au bilan à mi-parcours réalisé à la fin de l'année 2019, il avait été constaté que 48% des actions prévues étaient d'ores et déjà réalisées. Les actions restantes étant surtout constituées de travaux effectif, une aide a été apportée à ces porteurs de projets tout au long de l'année.

Élaboration d'une stratégie foncière dédiée à l'eau et au bon fonctionnement des milieux

Le territoire de la Bourbre, situé à proximité de Lyon, fait l'objet d'une dynamique d'aménagement forte, ce qui amène une forte pression sur l'accès au foncier. L'urbanisation est pilotée à l'aide des documents réglementaires que sont les Schémas de Cohérence Territoriale (ScoT) et les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU).

En complément de la stratégie d'urbanisation, il est pertinent d'établir une stratégie pour les usages « milieux et ressources en eau » de sorte à pouvoir porter ces thèmes sur le territoire. Cette stratégie est définie dans le cadre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des eaux de la Bourbre (SAGE).

Au vu du contexte de tension foncière, il a été choisi de compléter cette stratégie avec un volet « foncier ». C'est pour cette raison qu'a été lancée en 2020 l'étude de définition d'une stratégie foncière sur le territoire du bassin versant de la Bourbre pour les milieux et la ressource en eaux.

Cette étude est pilotée par la Commission Locale de l'Eau (CLE) qui rassemble des représentants de tous les usages de l'eau : élus des collectivités, pêcheurs, sylviculteurs, entreprises, institutions, agriculteurs, associations environnementales...

La première phase de ce plan a consisté en une cartographie des différents enjeux sur le bassin versant de la Bourbre, afin d'identifier les secteurs les plus remarquables en termes d'enjeux, sur lesquels il est crucial d'agir.

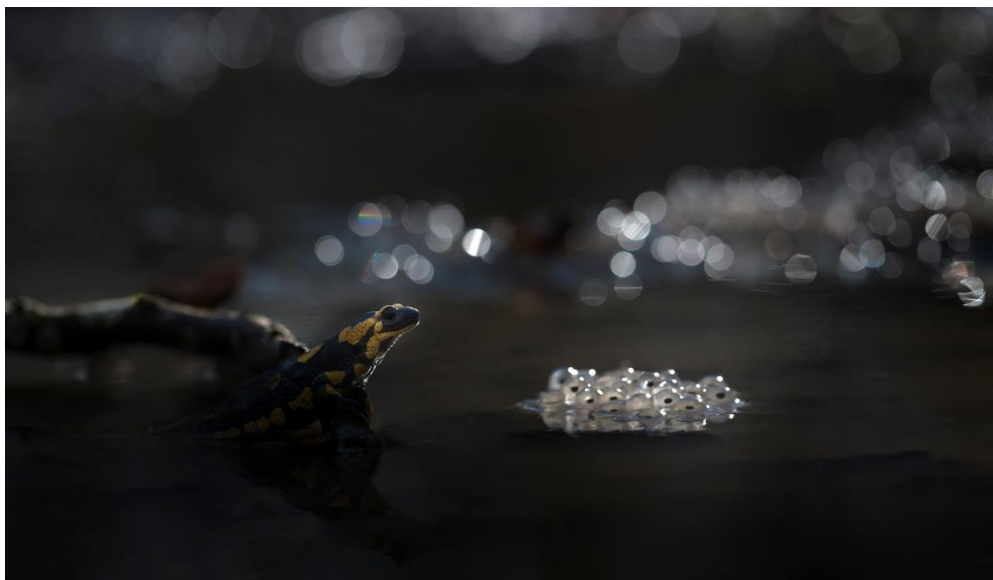
Zones humides, aires d'alimentation de captages prioritaires et stratégiques, espaces de bon fonctionnement autour des cours d'eau, corridors écologiques, ont ainsi été cartographiés et recoupés. Cette première phase permettra dans les prochains mois d'élaborer une stratégie adaptée, cohérente, et la plus efficiente possible.

Concours photo : « l'eau, source de biodiversité »

Pour la deuxième année, l'EPAGE de la Bourbre a organisé un concours photo. Le thème choisi pour l'année 2020 était **“L'eau, source de biodiversité”**. L'objectif de ce concours photo est de mettre en valeur la diversité des espèces végétales et animales présentes dans la vallée de la Bourbre et leur interaction avec l'eau, sous toutes ses formes : rivières et ruisseaux, mares, étangs, lacs, et même pourquoi pas la pluie...

En 2020, les propositions reçues ont été de très grandes qualités, et sont venues de toute la France. Au total, 500 photos ont été reçues, et le jury, composé d'élus, et d'agents de l'EPAGE, et de partenaires du Contrat pour la restauration et la préservation des milieux de la vallée de la Bourbre, a eu du mal à partager les vainqueurs.

Au-delà de ce qui était prévu, le jury a décidé de récompenser les 10 premiers photographes avec des bons d'achat pour du matériel photographique.



5 – Benoît Outrey, 1er prix du concours photo "L'eau, source de biodiversité"

Toutes les photos récompensées sont visibles [sur le site de l'EPAGE de la Bourbre](#).

D'autres actions réalisées en faveur de la biodiversité en 2020

Plusieurs autres actions ont pu avoir lieu en 2020. On peut par exemple citer :

- **Des détecteurs de faune ont été installés** par le département de l'Isère, sur un tronçon de 600m sur la commune de Ruy-Montceau, pour signaler aux automobilistes la présence d'animaux, les inciter à ralentir pour éviter les collisions. Depuis juillet 2020, sangliers, renards, chevreuils, lièvres et mustélidés ont déjà été détectés.



6 - Des détecteurs de faune ont été installés sur la commune de Ruy-Montceau

- **Deux formations sur les espèces exotiques envahissantes** ont été organisées par le Conservatoire d'Espaces naturels de l'Isère (CEN 38), à distance. L'objectif de ces formations était de former les agents, et services techniques des collectivités territoriales du territoire, confrontés à la gestion des espèces invasives.
- **2,3 km de haies plantées** par la Fédération départementale des chasseurs de l'Isère, soit environ 4300 arbustes, dont 90 arbres isolés. Les haies sont particulièrement importantes pour favoriser la biodiversité, limiter l'érosion des sols, et lutter contre les pollutions atmosphériques.
- **60 animations réalisées** à destination des scolaires dans 20 classes des Vals du Dauphiné. Ces animations permettent de sensibiliser le public sur les enjeux des continuités écologiques et sur les thématiques de la biodiversité.

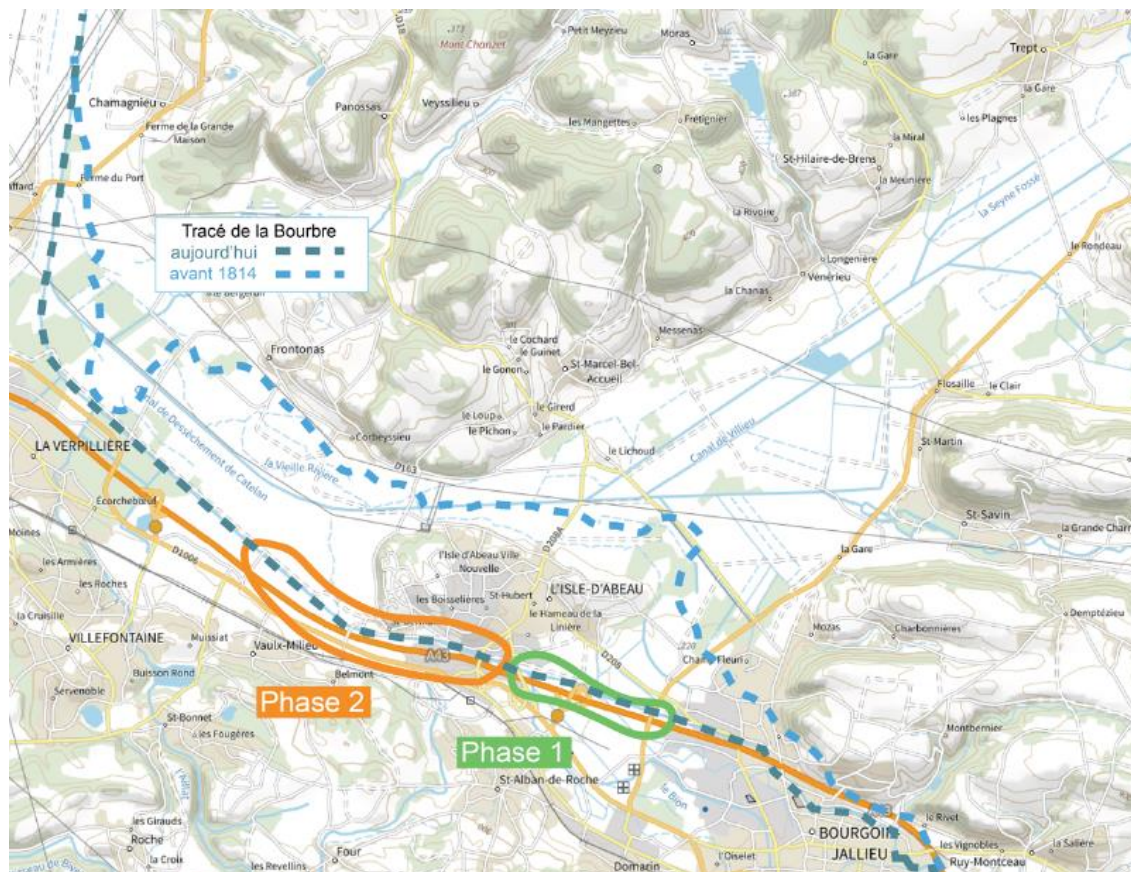
- **Deux formations « Concilier biodiversité et espaces à vocation économique »**, à destination des entreprises implantées dans des espaces économiques, organisées par l'APIE.
- **Deux formations à destination des gestionnaires d'espaces verts** des communes des Vals du Dauphiné, pour évoquer la prise en compte de la trame verte et bleue, les problématiques de pièges à faune, et d'espèces exotiques envahissantes.
- **25 mares installées** par le CEN Isère et la LPO Isère, sur le territoire de la vallée de la Bourbre.

Restauration et renaturation des cours d'eau et des milieux aquatiques

Contrairement aux idées reçues, restaurer les cours d'eau ne signifie pas revenir en arrière pour recréer les cours d'eau comme ils étaient « avant ». Cela consiste à leur rendre leurs fonctionnalités perdues, en restaurant les services qu'ils nous rendent (filtration naturelle des pollutions, limitation des crues, abri pour la biodiversité, soutien des nappes phréatiques...), en compensant les impacts négatifs observés et en rendant les paysages plus attractifs, notamment pour certaines activités de plein air (pêche, vélo, randonnée...).

Renaturation de la Bourbre de Bourgoin-Jallieu à Vaulx-Milieu : vers un début des travaux de la première phase en 2021

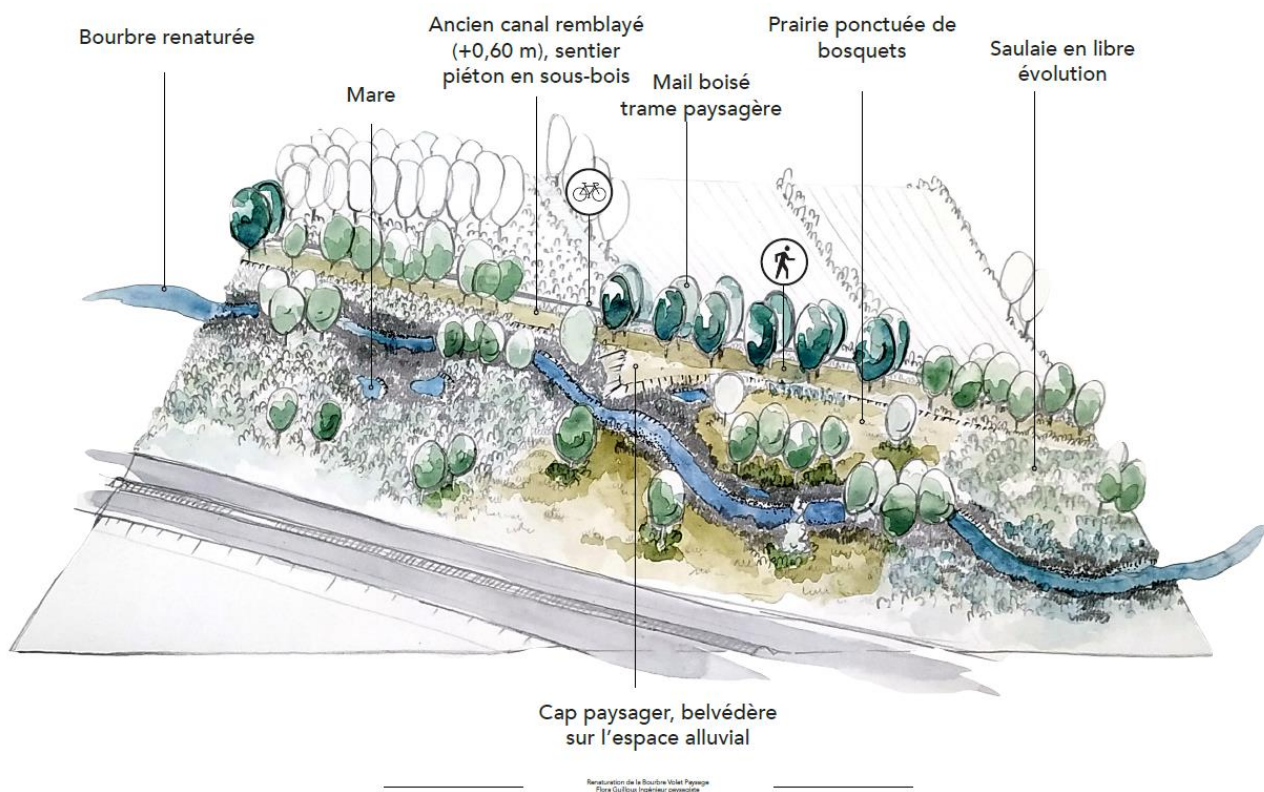
Le linéaire de la Bourbre, a été fortement modifié au fil des siècles. Aujourd'hui, 42 % de son linéaire est canalisé, ce qui cause de nombreux problèmes. La qualité des eaux du bassin versant s'est grandement améliorée grâce aux efforts importants fournis par les acteurs du territoire (collectivités, agriculteurs, entreprises), avec des travaux d'amélioration des plus grandes stations d'épuration du territoire. La qualité de l'eau des rivières reste néanmoins en deçà des objectifs fixés par l'Union européenne pour atteindre le « bon état » écologique des cours d'eau.



7 Tracé de la Bourbre et positions des différentes phases de travaux

Pour améliorer cette situation, depuis 2012, un projet de renaturation de la Bourbre est à l'étude, dans un secteur particulièrement dégradé, situé entre les communes de Bourgoin-Jallieu et Vaulx-Milieu. Ce projet permet de répondre à de multiples objectifs :

- Augmenter les capacités d'auto-épuration de la rivière pour limiter des investissements coûteux sur les stations d'épuration
- Soutenir le débit de la rivière en période de sécheresse
- Développer la biodiversité avec un corridor écologique fonctionnel et une végétation abondante, diversifiée et adaptée aux milieux humides
- Proposer des paysages plus agréables, avec des espaces partagés plus importants et des belvédères pour observer la rivière et cette nouvelle biodiversité
- Éviter les pénalités de l'Union européenne qui seraient appliquées aux collectivités en cas de non-atteinte du bon état écologique des cours d'eau.



8 Préfiguration de la Bourbre après travaux de renaturation

En 2020, le périmètre précis des travaux a été délimité, et il a été décidé de réaliser les travaux en deux phases distinctes. Dans un premier temps, une première tranche de 2,3 km entre Bourgoin-Jallieu et L'Isle-d'Abeau, avec des travaux entre 2021 et 2023, puis une deuxième phase de travaux, allant de L'Isle-d'Abeau à Vaulx-Milieu.

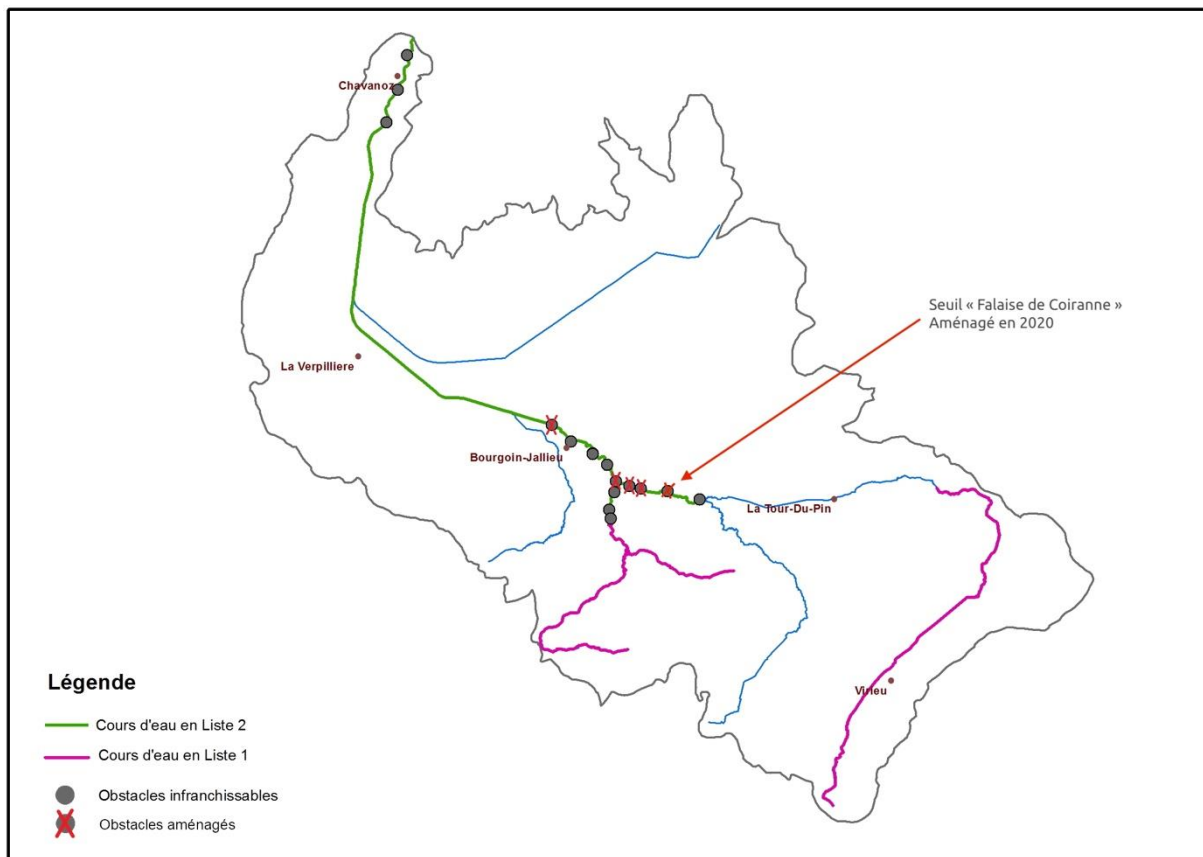
En 2020, la préparation des chantiers s'est poursuivie, avec la réalisation des documents réglementaires pour permettre le travail dans le cours d'eau et la modification de son lit.

Le seuil des Falaises de Coiranne aménagé fin 2020

Sur le bassin versant de la Bourbre, en 2018, 15 obstacles barrant intégralement ou partiellement les cours d'eau avaient été identifiés comme étant prioritaires par les services de l'État et l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse. Ces obstacles, que l'on appelle « seuils », doivent être supprimés ou aménagés d'ici à septembre 2023, conformément à l'article 214-17 du Code de l'environnement.

En 2019, 4 de ces obstacles avaient été adaptés ou supprimés, 1 par l'EPAGE de la Bourbre, 3 par la société d'autoroutes APRR-AREA. En 2020, le seuil « Falaise de

Coiranne » est venu s'ajouter à la liste des ouvrages aménagés. 10 seuils restent donc encore à mettre en conformité d'ici à septembre 2023.



9 Carte des seuils prioritaires à aménager, au 31 décembre 2020

Dans certaines conditions de débit, le seuil « Falaise de Coiranne » empêchait le transport efficace des sédiments et la remontée des poissons vers leur lieu de reproduction ou de nourrissage. Conformément au Code de l'environnement, il devait donc être supprimé.

Les travaux ont duré 4 jours au total et se sont terminés le 30 octobre 2020. Le coût des travaux, 4200 € TTC, a été financé à 70% par l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée Corse, à 10% par le département de l'Isère, et à 20% par l'EPAGE de la Bourbre. L'équipe Rivière de l'EPAGE de la Bourbre est intervenue en fin de chantier afin de stabiliser la berge notamment grâce à la plantation d'espèces d'arbustes adaptées.



10 - Seuil des Falaises de Coiranne, avant et après intervention

La végétation des berges et embâcles : entretenir les corridors aquatiques

La végétation des berges, aussi appelé « ripisylve » est un élément très important pour l'équilibre de fonctionnement des cours d'eau : elle protège les berges de l'érosion, dissipe la force du courant, épure l'eau de la rivière, limite l'évaporation...

Il s'agit également d'un corridor écologique majeur, puisque le couvert de la végétation des berges peut permettre le déplacement des animaux le long des cours d'eau, parfois sur de longues distances.

L'EPAGE de la Bourbre emploie en régie une équipe « Rivière », composée de 5 agents, chargée d'agir sur la ripisylve et d'intervenir dans les cas où l'intérêt général est en jeu. L'équipe « Rivière » est également chargée de lutter contre les espèces invasives, telles que la renouée du Japon.

La lutte contre les espèces invasives

La lutte contre la renouée du Japon est un axe très important de l'action de l'EPAGE de la Bourbre en faveur de la végétation des berges. Cette plante bien spécifique, très présente sur le bassin versant, est classée sur la liste des 100 espèces exotiques envahissantes établie par l'UICN. En 2012, un diagnostic initial a montré l'omniprésence de la renouée du Japon sur le bassin versant de la Bourbre, et les problématiques que cette espèce hautement invasive entraîne.

Très couvrante, la renouée du Japon représente une véritable menace pour la stabilité des écosystèmes, si elle n'est pas traitée. Sa prolifération empêche le bon fonctionnement de la ripisylve, et nuit à la diversité du milieu : la renouée du Japon va étouffer d'autres arbustes, qui apporteraient une plus grande biodiversité.

Des massifs trop couvrants de renouées peuvent entraîner des complications pour les gestionnaires d'ouvrages (ponts, routes...), pour l'exploitation forestière, et pour le rendement des cultures pour les agriculteurs.

La stratégie de lutte contre la Renouée du Japon est plus axée sur des interventions préventives, pour éviter son implantation dans les secteurs actuellement préservés. De nombreuses plantations d'espèces végétales sont également réalisées, afin de faire concurrence à cette plante invasive.



11 - Plusieurs passages sont nécessaires chaque année pour faucher des massifs impressionnants de renouée

La renouée du Japon représente une partie importante du travail de l'équipe Rivière chaque année.

En 2020, **24 semaines d'intervention** ont été nécessaires sur la renouée, sur 7 secteurs prioritaires. Il est important de pouvoir faucher les pousses de renouée régulièrement, pour « la fatiguer », en lui rajoutant des contraintes, avant de pouvoir planter des espèces concurrentes.

Depuis l'été 2018, l'équipe Rivière de l'EPAGE de la Bourbre est également mobilisée contre l'invasion de Jussie. Cette année, la Jussie a été repérée sur deux sites, et un volume de 25 litres de Jussie a été arraché.



12 Traitement d'un massif de Jussie

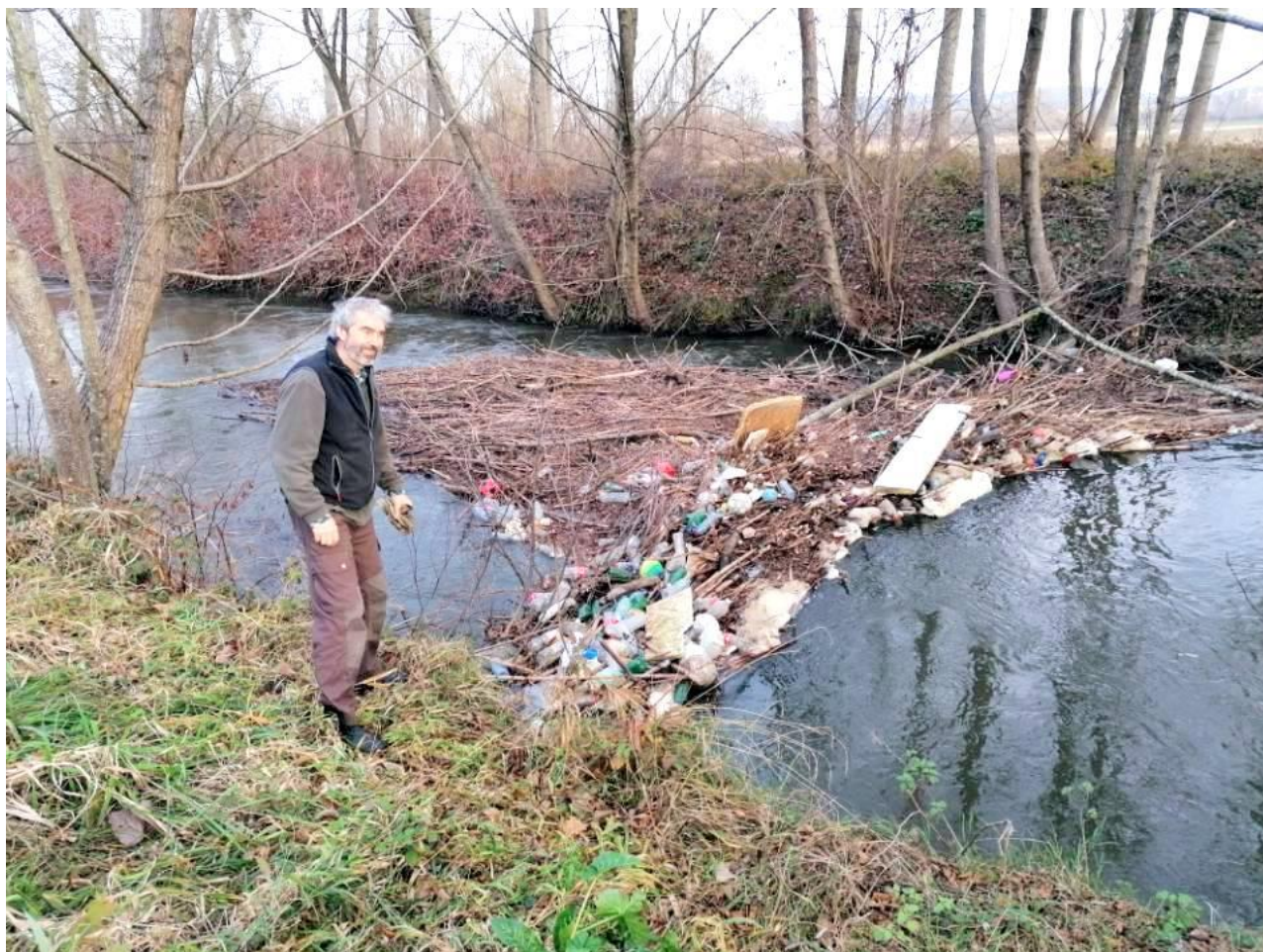
Au total, en 2020, 66 km de linéaire de rivière ont fait l'objet d'un passage de suivi de l'équipe Rivière, et 300 plantations ont été réalisées.

Interventions en rivière quand l'intérêt général est en jeu

Si l'équipe Rivière de l'EPAGE de la Bourbre peut intervenir dans les situations critiques et d'intérêt général, elle ne peut pas se substituer aux propriétaires riverains des cours d'eau, qui doivent procéder à un entretien régulier des rives. Si l'entretien régulier n'est pas effectué par les riverains, cela peut entraîner d'importants dégâts en cas de crue.

Dans les zones où l'intérêt général est en jeu, l'équipe Rivière intervient pour prévenir la formation d'embâcles, ces amas de bois qui peuvent barrer partiellement le cours d'eau et aggraver fortement les crues. Ces actions permettent d'éviter des situations problématiques, qui peuvent aggraver des inondations.

L'épisode neigeux de novembre 2019 a occasionné de gros dégâts sur la végétation. Les branches cassées et les arbres renversés dans la rivière ont engendré la création d'embâcles fin 2019 et courant 2020. Les amas de branches ont, pour certains, été retirés en totalité pour répondre aux impératifs du risque inondation dans les secteurs à forts enjeux.



13 Embâcle important, qui sera traité par l'équipe Rivière

Au total entre janvier et avril 2020 puis en septembre/octobre 2020, ce sont 21 embâcles qui ont fait l'objet soit de suivi soit d'interventions (retrait partiel ou total) dans le cadre du plan de gestion, avec l'objectif de tendre vers le bon état écologique et le bon fonctionnement du milieu couplé aux impératifs de la considération des risques d'inondation.

PRESERVATION DE LA RESSOURCE EN EAU

Depuis une vingtaine d'années, la qualité de l'eau de la rivière Bourbre et de ses affluents tend à s'améliorer ou se stabiliser.

Néanmoins, elle reste moyenne, voire médiocre, en raison de pollutions liées aux nitrates, produits phytosanitaires, métaux lourds et d'autres substances dangereuses. Les eaux des nappes souterraines du bassin présentent des taux de nitrates et de produits phytosanitaires plutôt élevés dans certains secteurs.

Les pics supérieurs aux normes de distribution ponctuellement observés incitent à une vigilance particulière sur les ressources utilisées pour l'alimentation en eau potable.

La protection et l'amélioration de la qualité des eaux sont des enjeux importants pour l'EPAGE de la Bourbre, qui agit notamment en appui aux gestionnaires des captages et auprès des agriculteurs avec sa cellule mutualisée d'animation dans le cadre de la démarche « Captages prioritaires ».

11 « captages prioritaires » identifiés

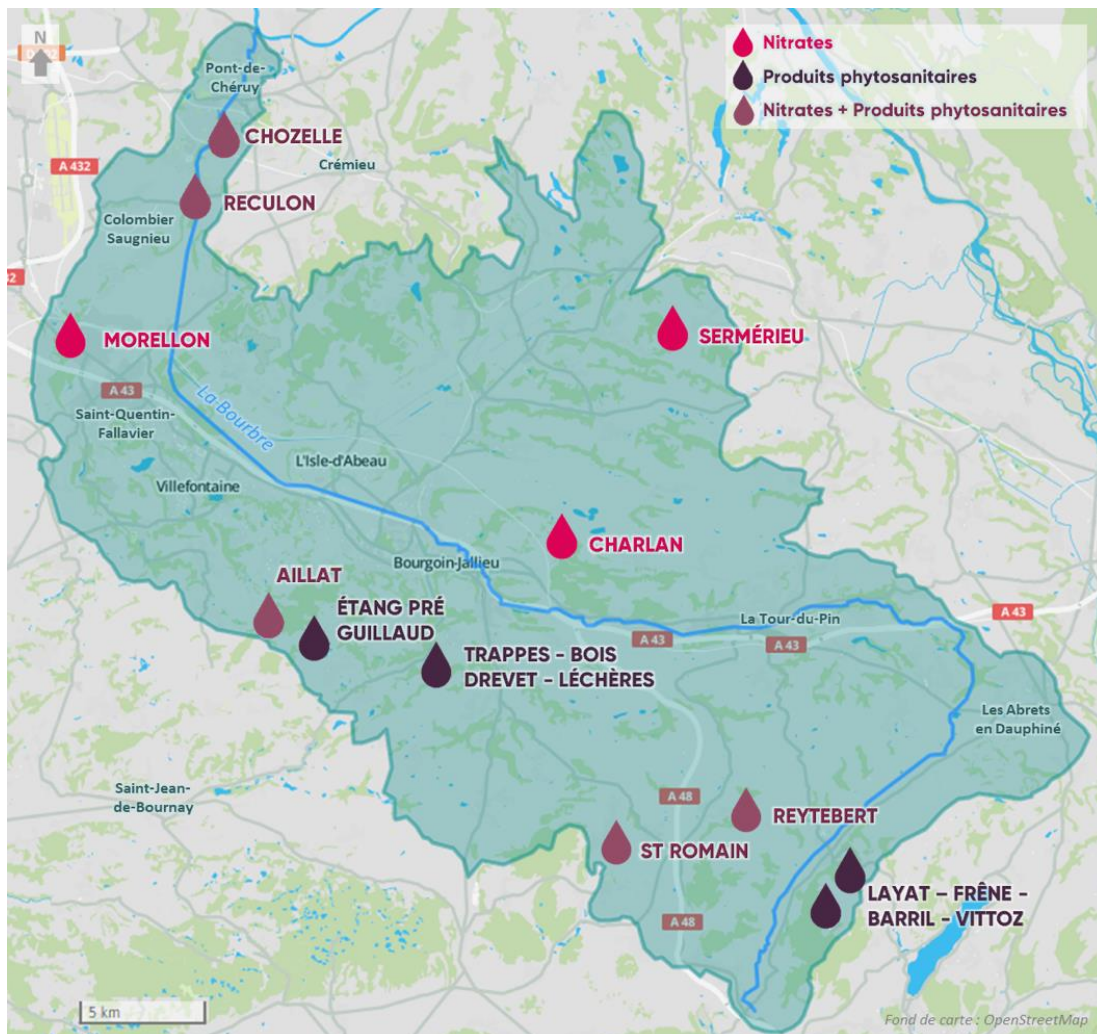
Parmi les nombreux captages d'eau potable du bassin versant, 11 sont classés prioritaires, c'est-à-dire qu'ils sont listés par l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse en raison de leur caractère stratégique ou de leur qualité dégradée.

Suite à ce classement, les sept gestionnaires de ces captages sont incités à définir et mettre en œuvre un programme d'actions à l'échelle des aires d'alimentation des captages afin d'améliorer durablement la qualité des eaux brutes sans qu'il soit nécessaire de les dépolluer ou de les diluer avec des eaux de meilleure qualité.

Les gestionnaires de ces captages prioritaires sont :

- Communauté de communes des Balcons du Dauphiné
- Communauté d'agglomération Porte de l'Isère
- Communauté de communes les Vals du Dauphiné
- Syndicat mixte des eaux de la région de Biol

- Syndicat des eaux de la plaine et des collines du Catelan
- Commune de Colombier-Saugnieu
- Commune de Grenay



14 - Les captages prioritaires identifiés de la vallée de la Bourbre

Animation « captages prioritaires » mutualisée

Depuis mars 2014, les gestionnaires ont fait le choix de mutualiser l'animation de la démarche « captages prioritaires ». Les deux postes de chargées de mission créés sont portés par l'EPAGE de la Bourbre et cofinancés par l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse et les gestionnaires des différents captages prioritaires.

Les objectifs de cette animation sont multiples :

- Délimiter les aires d'alimentation des captages
- Réaliser les diagnostics des pressions agricoles et non agricoles
- Élaborer les programmes d'actions pour restaurer la qualité de l'eau

- Mettre en œuvre les programmes d'actions sur la base du volontariat, les suivre et les évaluer
- Animer la concertation et le partenariat entre les acteurs locaux

En 2020, le travail de la cellule « Captages prioritaires » s'est poursuivi, avec de nombreuses actions, et la tenue de réunions de concertation rassemblant les partenaires techniques, financiers, institutionnels.

Le tableau ci-dessous indique l'avancée des actions sur les 11 captages prioritaires identifiés.

	Étape 1 - Etude hydrogéologique	Étape 2 - Arrêté préfectoral relatif à la délimitation de l'AAC	Étape 3 - Diagnostic territorial des pressions agricoles	Étape 4 - Élaboration et mise en œuvre d'un programme d'actions	Étape 5 - Évaluation et renouvellement du programme d'actions
Le Reculon	■				
Chozelle	■	■			
Morellon	■				
Charlan	■	■	■		
Aillat	■	■	■		
Étang Pré Guillaud	■	■	■		
Trappes – Bois Drevet – Léchères	■	■	■		
Sermérieu					■
Saint Romain	■				
Reytebert	■				
Layat – Frêne Barril Vittoz	■				■

Action réalisée avant 2020
 Action réalisée ou amorcée en 2020

En 2020, le travail de la cellule d'animation s'est poursuivi :

- **pour les captages disposant déjà d'un programme d'actions** : analyses de reliquats azotés pour ajuster la fertilisation, essai de couverts d'interculture pour limiter le lessivage des nitrates vers la nappe phréatique, amélioration de l'autonomie alimentaire des élevages par l'implantation de cultures fourragères à bas intrants, réduction de l'utilisation des herbicides par le test et l'acquisition de matériel de désherbage mécanique (bineuse)...
- **pour les captages où la démarche est plus récente** : suivi des études hydrogéologiques (captages de la CAPI, Chozelle), finalisation du diagnostic et validation du programme d'actions (Morellon)

De plus, en 2020 la discussion engagée avec les différents gestionnaires de captages a permis d'assurer la poursuite de la démarche mutualisée pendant au moins 3 ans, jusqu'en 2023.

ANIMATION DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU (CLE)

La Commission locale de l'eau (CLE) est un organisme particulièrement important pour notre territoire, c'est le « parlement de l'eau local », qui réglemente localement sur le thème de la gestion de l'eau.

La CLE : le parlement de l'eau local

La composition de la CLE (à prononcer « clé ») est établie par le préfet, selon les règles établies par le Code de l'environnement.

La CLE est garante de l'avance du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la vallée de la Bourbre (SAGE Bourbre). Le SAGE est un document qui complète localement la législation dans le domaine de l'eau.

Les compétences et les missions de la CLE sont les suivantes :

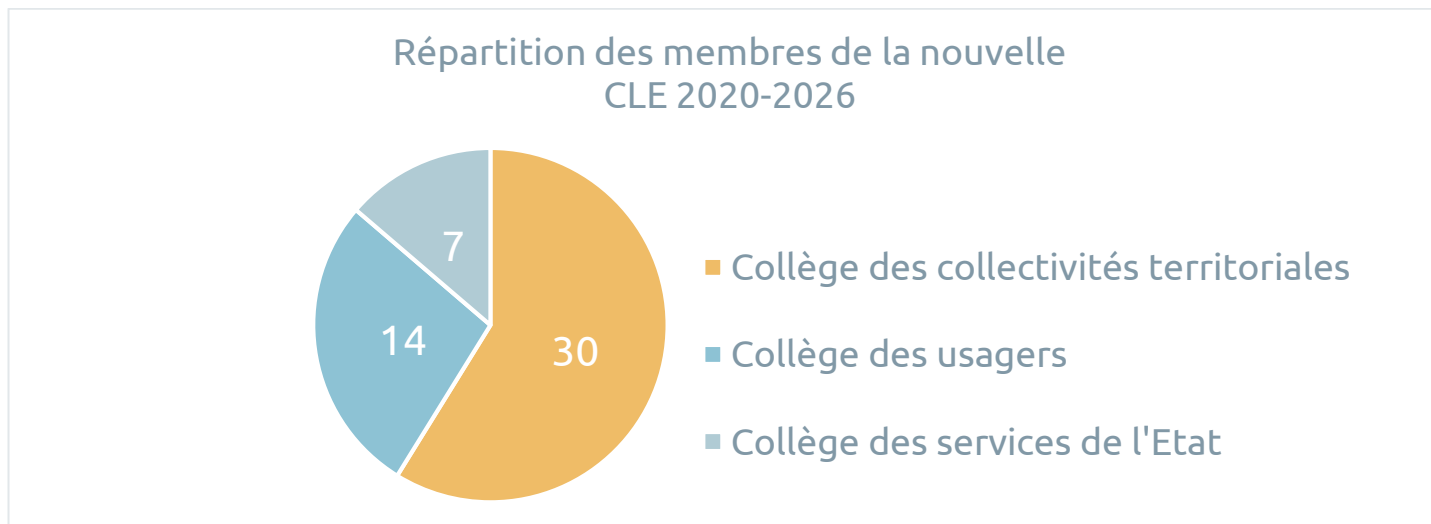
- Émettre des avis sur les décisions et projets relatifs aux milieux aquatiques dans le périmètre du SAGE : dossiers d'autorisation loi sur l'eau, dossiers d'Installations classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)
- Suivre l'avancement du SAGE
- Mener la révision du SAGE,
- Effectuer des conseils et des recommandations aux porteurs de projets
- Résoudre les conflits et points de blocage sur la gestion collective de l'eau
- Communiquer auprès des élus et des usagers.

2020, une année de renouvellement pour la CLE

Comme de nombreuses institutions publiques, la CLE a été fortement impactée par les élections municipales de mars 2020 et leur report en juin. En effet, la Commission locale de l'eau est composée de différents collèges, dont les membres sont nommés par le préfet.

En 2021, la CLE est composée de 51 membres, répartis en 3 collèges :

- **27 membres pour le collège des collectivités territoriales** (élus des communes, communautés de communes, et département).
- **15 membres pour le collège des usagers** (agriculteurs, industriels, association de consommateurs, association de protection de la nature)
- **7 membres pour le collège de l'État et de ses agences** (Agence de l'eau, DREAL, préfecture...)



Un sujet important : le renouvellement du SAGE

Depuis 2019, le renouvellement du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux a été enclenché. La CLE s'est beaucoup mobilisée avant les élections municipales sur la question de la révision du SAGE, elle a validé le scénario tendanciel et les enjeux hiérarchisés.

Évolution de la révision du SAGE Bourbre au 31/12/2020

REVISION DU SAGE DE LA BOURBRE	2019	2020	2021	2022	2023
Elaboration d'une synthèse de l'état des lieux	Etape réalisée	Etape réalisée			
Définition du scénario tendanciel		Etape réalisée			
Choix de la stratégie du SAGE par la CLE			Etape prévue		
Evaluation environnementale de la stratégie			Etape prévue		
Présentation en comité d'agrément				Etape prévue	
Concertation préalable du public				Etape prévue	
Définition de espaces utiles			Etape prévue		
Définition des espaces de bon fonctionnement			Etape prévue		
Définition des zones de sauvegarde			Etape prévue		
Rédaction du SAGE				Etape prévue	
Relecture juridique				Etape prévue	
Rédaction finale du SAGE				Etape prévue	
Rédaction du rapport environnemental					Etape prévue
CONSULTATION					
Consultation du projet de SAGE					Etape prévue
Avis du Préfet					Etape prévue
APPROBATION					
Enquête publique					Etape prévue

Etape réalisée
 Etape prévue

Un nouveau logo pour la CLE

À la suite du changement d'identité de l'EPAGE de la Bourbre, un nouveau logo a également été réalisé pour la Commission locale de l'eau. C'est ce logo qui représentera la CLE dans les prochaines années.



REMERCIEMENTS

L'ensemble des actions menées par l'EPAGE de la Bourbre ne peut pas avoir lieu sans le soutien de son Comité syndical, et de ses membres : 72 communes, 9 intercommunalités, et le département de l'Isère, mais aussi l'engagement des agents de l'EPAGE de la Bourbre qui agissent au quotidien

L'EPAGE de la Bourbre bénéficie également du soutien de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, de la région Auvergne-Rhône Alpes, de l'Union européenne via le FEDER et le FEADER, et le département de l'Isère, selon les actions.



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



POUR ALLER PLUS LOIN

Pour aller plus loin, vous pouvez [consulter le site de l'EPAGE de la Bourbre](http://www.epagebourbre.fr) : www.epagebourbre.fr et vous inscrire à la [newsletter trimestrielle](#).

CREDITS

Couverture : en bas à gauche : **Pauline FOURNIER**, à droite : **Céline VILLOT**

Sauf mention contraire, les autres photos et illustrations ont été réalisées par ou pour **l'EPAGE de la Bourbre**.